Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1317

Artikel: Pour de véritables stages en entreprise
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015266

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour de véritables stages en entreprise

Les exigences de contre-prestations posées par l'assurance chômage ont généré dans l'urgence toutes sortes de chantiers.
Il est temps aujourd'hui de tirer les premières leçons de ces expériences et des critiques qu'elles ont suscitées.
Une réforme prioritaire : passer de la logique de l'occupation des chômeurs à un objectif de formation crédible et efficace.

L'IDÉE LOUABLE A précédé la pratique. Le législateur voulait que le droit du chômeur à toucher une indemnité soit légitimé par une contre-prestation: travaux d'occupation, stage en entreprise, formation. Or ni l'OFIAMT ni les cantons n'étaient préparés pour mener à bien ces chantiers considérables de réinsertion par le travail. D'où les risques, d'ores et déjà repérés: extension du marché gris, coût élevé de certaines formations dont les résultats sont mitigés, absence de disponibilité dans les entreprises. Une première évaluation serait indispensable et devrait être rendue publique. C'est la première exigence.

Une formation d'adultes

Une réforme plus poussée impliquerait d'abord une transparence des coûts. Donc de séparer la part assurantielle, c'est-à-dire les indemnisations, et la part occupation-formation. Seule cette distinction permet une évaluation fine du rapport coût-résultats des travaux d'occupation ou de formation.

Plus particulièrement en ce qui concerne le stage en entreprise on enregistre deux critiques. La première, c'est que les entreprises ou plus précisément les administrations se procurent par ce moyen une main-d'œuvre complémentaire à bon marché. On touche au marché gris. La deuxième critique souligne, en sens contraire, le peu d'efficacité de ces travailleurs parachutés auxquels il faut consacrer beaucoup de temps pour leur mise au courant, provisoire par définition puisqu'après six mois ils sont remplacés par d'autres.

Sur ce point la réforme consisterait à organiser de véritables stages, ce qui est différent d'une occupation bouchetrou. Le chômeur serait véritablement initié à un ou des postes de travail sans préoccupation immédiate de rendement ou de productivité. On échapperait de la sorte à la dérive du marché gris. Mais, dans cette hypothèse, l'entreprise ou l'administration n'y trouve plus son compte. Elle voit le temps du maître des stages accaparé sans compensation productive fournie par ses «élèves». Il faudrait donc franchir un pas supplémentaire. Le formateur devrait être pris en charge, directement ou indirectement, par l'assurance chômage. Il serait, sur le terrain, un formateur d'adultes. On peut imaginer notamment de faire appel à un collaborateur expérimenté, en âge de préretraite. Mais, cela va de soi, plusieurs formules sont imaginables.

On retrouve au niveau de la formation des adultes un partage des rôles qui existe pour les apprentis: celui de l'école de métier, celui de l'entreprise. Mais pour que la voie de la formation sur les lieux de travail révèle son efficacité, il importe qu'elle soit reconnue et dotée comme telle de moyens suffisants. Au lieu de l'alliage douteux du bénévolat et du marché gris, que s'organise une franche structure pour adultes se formant en entreprise! *ag*

En coulisses

PATRICK AEBI, CHEF d'une section qualité et promotion des ventes à l'Office fédéral de l'agriculture, annonce que les contrôles des labels de produits bio vont encore se multiplier dès le 1er janvier 98, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance faisant de cette qualité une condition d'octroi des paiements directs. Parmi les trois instituts habilités à certifier les nombreux labels, le leader reste l'Institut de recherche en agriculture biologique de Frick AG, qui emploie une nonantaine de contrôleurs.

ENFIN. UN ÉCONOMISTE de Harvard, dénonce les dangers sociaux de la globalisation. Ce clairvoyant professeur, Dani Rodrik, voit dans la résurgence du nationalisme et du protectionnisme l'expression des peurs qu'inspire l'échelle mondiale à laquelle les affaires se traitent. Autre effet pervers de la globalisation: le dumping fiscal entre pays qui se disputent les entreprises réputées bonnes contribuables. Défi pour le XXIe siècle: «trouver un nouvel équilibre permettant à la créativité des entreprises de continuer à se déployer sans détruire le fondement social qui assure la cohésion nationale», dans les pays où il existe évidemment.